



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 106929

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les radars pédagogiques. Les pays scandinaves ont mis en place un radar qui ne piège pas les automobilistes mais les éduque. Il s'agit d'une borne qui, au lieu de flasher le véhicule dépassant la limite autorisée, affiche en lettres lumineuses sa vitesse, le montant de l'amende encourue par le conducteur et le nombre de points qui auraient dû lui être retirés. Après l'avoir testé cet été, Lyon est la première ville française à mettre en oeuvre cet outil de prévention dans le cadre de la semaine de la mobilité, même si déjà certaines sociétés d'autoroute signalent les immatriculations des usagers en excès de vitesse. En conséquence, il lui demande si, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, il prévoit d'étendre ce dispositif de radar pédagogique sur toute la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106929

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10761